



Rétroactivité après réévaluation de la pension par le JAF

Par John13600

Bonjour,

Je versais avant la nouvelle décision (extrait ci-dessous) une contribution au titre de l'entretien et l'éducation de mes enfants à Madame.

Cette somme s'élevait à 200€/enfant.

Nos enfants ayant commencés leurs études, nous sommes passés devant le JAF qui a pris la décision suivante:

La juge aux affaires familiales, statuant par jugement contradictoire par mise à disposition au greffe et en premier ressort, après débats en chambre du conseil,

CONDAMNE Monsieur XXX à payer à Madame YYY la somme de 550 ? (CINQ CENT CINQUANTE EUROS) par mois au titre de l'entretien et l'éducation de l'enfant majeur ENFANT1, à compter rétroactivement du 12 septembre 2023;

CONDAMNE Monsieur XXX à payer à Madame YYY la somme de 550 ? (CINQ CENT CINQUANTE EUROS) par mois au titre de l'entretien et l'éducation de l'enfant majeur ENFANT2, à compter rétroactivement du 01 septembre 2024;

DIT que les contributions à l'entretien et l'éducation des enfants majeurs ENFANT1 et ENFANT2 seront versées directement entre les mains des enfants majeurs;

DIT que l'intermédiation financière ne sera pas mise en place pour les contributions à l'entretien et l'éducation des enfants majeurs ENFANT1 et ENFANT2 fixées à la charge de Monsieur XXX par la présente décision en application du 2° du I de article 373-2-2 du Code civil

Pourriez-vous svp m'éclairer sur ce jugement quant à la partie rétroactive?

Pour les période rétroactives du 12/09/2023 pour ENFANT1 et du 01/09/2024 pour ENFANT2 jusqu'à la date de la décision, dois-je verser la différence entre 550? et 200?, soit 350€/mois ou alors dois-je verser l'intégralité des 550??

Dois-je verser ces sommes au titre de la rétroactivité à Madame ou aux enfants?

Merci pour votre éclairage

Par ESP

Bonjour et bienvenue

Si 550? est le montant de la pension, il s'agit de la différence avec ce que vous avez déjà versé.

Par John13600

Merci et à qui dois-je verser cette somme?

Par yapasdequoi

Bonjour,

c'est écrit :

payer à Madame YYY

Le versement retro actif de la différence est à verser à Madame

Par ESP

Merci et à qui dois-je verser cette somme?

Vous l'écrivez vous même en relatant le jugement...